



Membre de l'INPH et de la FEMS www.la-fps.fr

Communiqué de presse du 12 octobre 2008

DFMS et DFMSA remplacent AFS et AFSA

Un arrêté daté du 8 juillet 2008 vient d'être publié dans le bulletin officiel signifiant l'arrêt de l'AFS et de l'AFSA qui seront remplacés dès l'année universitaire 2009-2010 par les DFMS et DFMSA.

La FPS déplore tout d'abord de ne pas avoir été consultée lors de l'élaboration de ce texte.

Ayant une expérience du dossier des praticiens à diplôme hors union européenne (PADHUE) depuis plus d'une dizaine d'années, la FPS tient à préciser les points qui lui semblent compromettants dans l'application de ce texte.

L'arrêté précise que pour pouvoir s'inscrire au DFMS ou au DFMSA, les candidats doivent passer un examen de français et de médecine dans les ambassades de France à l'étranger mais il ne prévoit aucunement de donner cette possibilité aussi en France pour les candidats se trouvant déjà sur le sol français.

L'arrêté stipule en outre, qu'une fois l'examen réussi, les candidats seront inscrits sur une liste d'aptitude pour une durée d'un an. Cette durée nous paraît extrêmement courte, compte tenu du délai d'obtention d'un visa dans certains pays étrangers. La récente expérience avec la PAE nous l'a amplement démontré.

De plus, Les candidats devront obligatoirement passer par leur université d'origine, ceci n'est pas une mesure équitable pour les candidats libres et risque de favoriser les « copinages » locaux et des biais dans la sélection des candidats.

Durant ces 20 dernières années, différentes formations ont vu jour pour les PADHUE ; CES, CU, DU, DIS ancien régime, DIS nouveau régime, DES à titre étranger, AFS, AFSA.

A chaque fois, le but annoncé était que les candidats rentrent dans leurs pays d'origine, une fois leur formation terminée. Ceci, tout en étant logique, n'est pas pragmatique et ne tient aucunement compte du fait que pour différentes raisons, liées au candidat ou à son service, il arrive parfois que le praticien veuille rester en France.



Membre de l'INPH et de la FEMS www.la-fps.fr

Pour ne pas créer les mêmes problèmes que par le passé, la FPS souhaite qu'une passerelle puisse exister afin de permettre aux candidats en fin de formation de DFMS et DFMSA qui le souhaitent, un passage vers la PAE.

La FPS sera bientôt reçue par la tutelle pour discuter de tous ces points et espère contribuer à l'évolution du nouveau système dans un sens favorable à la fois aux candidats et au système de santé français.

Le conseil d'administration.

Contact presse : Dr DALKILIC Serdar 06 15 07 89 64